

# Une Europe des citoyens, pour les citoyens

## Le programme CERV

Avec ce programme, l'Union européenne entend promouvoir et défendre les droits fondamentaux des citoyens, de tous les citoyens, notamment en renforçant et en impliquant les organisations de la société civile et les autorités locales.

Le programme est divisé en quatre actions majeures : Promotion des valeurs de l'Union européenne ; Égalité, Droits et Égalité de genre ; Engagement et participation des citoyens ; Daphne, lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

### Que pouvez-vous faire avec le programme du CERV ?

Le programme du CERV n'a pas de liste fixe d'activités possibles. Ce qui compte, ce sont les objectifs à atteindre et les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Grâce au programme, les organisations de la société civile et d'autres acteurs peuvent :

- Recevoir un soutien pour leur propre renforcement stratégique et leur capacité à intervenir efficacement dans la société
- Organiser des activités d'information et de sensibilisation destinées à tous les citoyens, afin de renforcer la prise de conscience des droits et de stimuler la participation active à la vie démocratique
- Organiser et promouvoir des réunions d'échange d'expériences, d'expertise et de bonnes pratiques au niveau national et international sur la protection et la promotion des droits et de la participation des citoyens
- Former des groupes de citoyens ou d'opérateurs spécialisés dans les thèmes spécifiques de chacune des quatre actions
- Développer des activités d'étude et de suivi dans le but de contribuer à la résolution des problèmes abordés par le programme :
- Sensibiliser les citoyens, en particulier les jeunes, à la culture, au patrimoine, à l'identité et à l'histoire de l'Europe, y compris les régimes totalitaires et autoritaires et d'autres épisodes marquants de l'histoire récente de l'Europe, dans le but de renforcer la mémoire et l'engagement des citoyens européens à l'égard de l'Union et de promouvoir la tolérance, la compréhension mutuelle, le dialogue interculturel et le respect de la diversité
- Promouvoir et mettre en œuvre des initiatives visant à rapprocher les citoyens de cultures et de nationalités différentes en leur donnant la possibilité de participer à des activités de jumelage de villes et à des projets de la société civile, créant ainsi les conditions d'une meilleure approche ascendante et favorisant la participation civique et l'engagement démocratique.



## Quels sont les thèmes et les objectifs ?

Dans le cadre du volet "**Engagement et participation des citoyens**" et des objectifs généraux du programme, les activités se concentrent sur les points suivants :

- Promouvoir la participation et la contribution des citoyens et de leurs associations représentatives à la vie démocratique en favorisant le savoir et l'échange d'idées et de points de vue sur les questions publiques pertinentes
  - Promouvoir la connaissance et les échanges entre les citoyens et les communautés de différents pays/régions, notamment par la promotion et la mise en place de jumelages de villes et de réseaux de villes
  - Promouvoir une mémoire active des moments clés de l'histoire européenne moderne, y compris l'arrivée au pouvoir de régimes autoritaires et totalitaires, ainsi que la connaissance et la compréhension de leurs causes et de leurs conséquences
  - Mettre en œuvre des activités qui sensibilisent les citoyens européens à leur histoire, leur culture, leur patrimoine culturel et leurs valeurs communes, tout en faisant reconnaître et en valorisant les particularités et les différences, favorisant ainsi la compréhension de l'Union, de son origine et de ses objectifs, tout en soulignant l'importance de la reconnaissance mutuelle de la diversité et de la richesse culturelle.
- Il convient de noter qu'à chaque fois qu'un appel à projets spécifique est lancé, des objectifs ou priorités spécifiques basés sur le plan de travail de la Commission européenne peuvent être fixés.



---

### Plus d'informations :

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur notre site web [www.youthspeaces.eu](http://www.youthspeaces.eu) dans la section CERV, ou en vous adressant au point de contact national du CERV dans votre pays à l'adresse suivante : <https://cervfr.org>

---

